BTP CFA GRAND EST
Association régionale des CFA du BTP du Grand Est

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

NIVEAU CONCEPTEUR

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre du plan d'actions anti-dédommagement des réseaux, le téléservice **www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr** a été mis en place pour prévenir les incidents et accidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.
L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R) est ainsi obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux concernés.

OBJECTIF

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :
• acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la règlementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers ;
• situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs ;
• gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions ;
• comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes ;
• pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

btpcfa-grandest.fr

PROGRAMME

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Les enjeux de la réglementation anti-dédommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place
- Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

PROCÉDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT LE CHANTIER

- Le formulaire DT-DICT
- L'analyse des réponses
- La réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux
- La classe de précision cartographique des ouvrages
- Les responsabilités de prise en charge
- Les clauses dans les marchés

PROCÉDURES ET ACTIONS À RÉALISER EN COURS DE CHANTIER

- Le constat d'arrêt ou de sursis
- Le constat de dommage
- Les opérations sur chantier

ÉVALUATION

- Évaluation sous forme de QCM à l'issue de la formation

BTP CFA Grand Est • ZAC du Breuil • 1 rue Nicolas Pierson
54701 Pont-à-Mousson cedex • SIRET : 783 347 024 00102 • CODE APE : 8532Z
Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistré sous le numéro 41 54 00420 54 auprès du Préfet de Région Lorraine
Retrouvez toutes nos formations sur www.btpcfa-grandest.fr

BTP CFA GRAND EST
Association régionale des CFA du BTP du Grand Est

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

NIVEAU CONCEPTEUR

LIEUX DE LA FORMATION

	Restauration	Hébergement
BTP CFA Ardennes 134 Grande rue 08430 Poix-Terron Contact : **Emmanuelle SAVOYEN** emmanuelle.savoyen@btpcfa-grandest.fr **06 33 57 59 77**	OUI	OUI
BTP CFA Marne 31 avenue Hoche 51100 Reims Contact : **Emilie MARY** emilie.mary@btpcfa-grandest.fr **06 07 56 31 49**	OUI	OUI
BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse 1 rue Nicolas Pierson ZAC du Breuil 54700 Pont-à-Mousson Contact : **Amélie LIND** amelie.lind@btpcfa-grandest.fr **07 72 50 19 61**	OUI	OUI
BTP CFA Vosges 30 rue de la Gare 88380 Arches Contact : **Bruno EVE** bruno.eve@btpcfa-grandest.fr **06 51 51 64 56**	OUI	OUI

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP
Une étude particulière peut être mise en place.
Pour cela, contacter le Référent handicap du lieu de formation.

Mise à jour le 12/12/2022

MODALITÉS DE LA FORMATION

PUBLIC

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demander les investigations complémentaires, transmettre les informations utiles dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.

Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une *Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux «Concepteur».*

DURÉE
7 heures

DATES
nous consulter

TARIF
nous consulter

POSITIONNEMENT
☐ Obligatoire
☒ Non nécessaire

FORMATEUR
Formateur expérimenté

TYPE DE COURS
Présentiel + Collectif

PRÉREQUIS

- Savoir parler, lire et écrire le français
- Être âgé de 18 ans révolus

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas et études de cas
- Questions-Réponses
- Partage d'expérience

Un livret est remis à chaque stagiaire :
A.I.P.R - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
(Edition EDISER® - Référence 29152)

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si résultats à l'évaluation positifs, remise d'une attestation de compétences.

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans.

BTP CFA Grand Est • ZAC du Breuil • 1 rue Nicolas Pierson
54701 Pont-à-Mousson cedex • SIRET : 783 347 024 00102 • CODE APE : 8532Z
Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistré sous le numéro 41 54 00420 54 auprès du Préfet de Région Lorraine
Retrouvez toutes nos formations sur www.btpcfa-grandest.fr